

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 20 janvier 2017

7^{ème} Commission
N° CP-2017-1-7-1

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

Service Développement Culturel, Educatif et Sportif
Service Archives Patrimoine et Mémoire

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Résumé : Au titre des politiques de soutien en faveur du développement culturel et du patrimoine, le Conseil départemental attribue, au terme de conventions pluriannuelles, des subventions de fonctionnement à des associations et des participations statutaires à des établissements publics ou syndicats dont il est membre.

Conformément à la délibération de l'Assemblée Départementale du 2 décembre 2016 (CD-2016-5-1-2) autorisant l'exécution anticipée du budget 2017, il vous est proposé dans le présent rapport, d'attribuer et d'autoriser le versement, par avance, de subventions de fonctionnement, pour permettre le démarrage de leurs activités :

I) au titre du développement culturel :

- 336 000 € en faveur des Dominicains de Haute-Alsace,
- 232 000 € en faveur du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC)

II) au titre du patrimoine :

- 60 800 € en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg,
- 160 000 € en faveur de l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling,
- 160 000 € en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace,
- 208 000 € en faveur d'Archéologie Alsace.

Il vous est également proposé d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les partenaires précités.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie le 9 décembre 2016.

Au titre des politiques de soutien en faveur des lieux de diffusion et opérateurs culturels, de l'enseignement artistique et pratique et de l'animation du patrimoine, le Conseil départemental attribue, au terme de conventions pluriannuelles d'objectifs et/ou de financement, des subventions de fonctionnement à des associations et, en application de leurs statuts, des participations statutaires au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg et à Archéologie Alsace (établissement public), dont il est membre.

Compte tenu du report du vote du Budget Primitif 2017 prévu en mars prochain et conformément à la délibération de l'Assemblée Départementale du 2 décembre 2016 (CD-2016-5-1-2) autorisant son exécution anticipée, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions à hauteur de 40 % des subventions totales allouées en 2016 aux structures listées ci-dessous, afin de leur permettre d'assurer leur fonctionnement dès le début de l'année 2017.

S'agissant de participations obligatoires pour le Syndicat Mixte du Hohlandsbourg et Archéologie Alsace, il est proposé, conformément aux modalités précisées dans la délibération susmentionnée, d'autoriser le versement d'une participation pour la période allant de janvier à avril 2017, dont le montant ne dépasse pas la fraction versée en 2016 pour la même période de référence.

Les montants définitifs des subventions ou des participations au fonctionnement de ces structures pourront être définis après l'adoption du Budget Primitif 2017 et seront soumis à une nouvelle délibération.

I – LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

▪ Dominicains de Haute Alsace

Les Dominicains, Centre Culturel de Rencontre, sont soutenus par le Département, la Région, l'Etat, la Ville et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller dans le cadre d'une convention de partenariat.

L'aide départementale est destinée à soutenir la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel axé sur la diffusion musicale, la valorisation du patrimoine et les innovations numériques, s'adressant à un large public, dans un lieu largement restauré, qui contribue au développement touristique de la vallée de Guebwiller.

Pour permettre le démarrage de l'activité des Dominicains début 2017 et dans l'attente du renouvellement de la convention de partenariat, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de **336 000 €**, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2016.

II – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE

▪ Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC)

Chaque année, le Département soutient le CDMC pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel dans le cadre d'une convention de partenariat.

Pour permettre le démarrage de l'activité de l'Association début 2017 et dans l'attente du renouvellement de la convention précitée, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de **232 000 €**, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2016.

III – SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

▪ Syndicat Mixte du Hohlandsbourg

Le Département participe financièrement au budget annuel du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg. Ce montant contribue au fonctionnement courant du château, à l'organisation des animations régulières (animations d'été, stages, spectacles) et aux dépenses liées aux charges de personnel.

Pour 2017 et au titre de notre participation statutaire obligatoire, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de **60 800 €** au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg, dans la limite de la fraction versée en 2016 sur la même période de référence (janvier à avril).

▪ Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling

L'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling assure la gestion, l'animation et le développement de l'ensemble du site patrimonial textile et bénéficie chaque année d'une aide départementale.

Pour permettre le démarrage de ses activités début 2017, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de **160 000 €** à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2016.

▪ Association de l'Ecomusée d'Alsace

L'Association de l'Ecomusée d'Alsace a pour vocation d'animer et de développer les activités culturelles et patrimoniales du site d'Ungersheim et bénéficie chaque année d'une aide départementale.

Pour permettre le démarrage de ses activités début 2017, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de **160 000 €** à l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, dans la limite de 40 % de la subvention allouée en 2016.

▪ Archéologie Alsace

Conformément aux statuts approuvés par l'Assemblée Départementale le 23 juin 2006 (délibération n° 2006/III-7è/11) et modifiés en juin 2016, le Conseil Départemental participe financièrement au budget annuel de l'établissement interdépartemental dédié à l'archéologie.

Pour 2017 et au titre de notre participation statutaire obligatoire, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de **208 000 €** à Alsace Archéologie, dans la limite de la fraction versée en 2016 sur la même période de référence (janvier à avril).

En conclusion, il vous est proposé, conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2017 telles qu'adoptées par le Conseil départemental le 2 décembre 2016 et au titre des politiques suivantes :

I – LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

↳ d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de **336 000 €** aux Dominicains de Haute Alsace, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2016, à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;

II – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE

↳ d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de **232 000 €** au Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2016, à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D726 imputation 65-311-6574-2397-371 ;

III – SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

↳ d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions et de participations au titre du fonctionnement pour un montant total de **588 800 €**, dont :

- **60 800 €** au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg au titre de la participation statutaire obligatoire 2017 du Département dans la limite de la fraction versée en 2016 pour la même période de référence (janvier à avril), à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D711 imputation 65-312-6561-2277-014 ;
- **160 000 €** à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2016, à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
- **160 000 €** à l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, dans la limite de 40 % de la subvention allouée en 2016, à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
- **208 000 €** à Archéologie Alsace au titre de la participation statutaire obligatoire 2017 du Département dans la limite de la fraction versée en 2016 pour la même période de référence (janvier à avril), à prélever sur le budget départemental 2017 au programme D711 imputation 65-312-6561-2277-014 ;

↳ de préciser que ces subventions et participations feront chacune l'objet d'un versement unique ;

↳ d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions suivantes, formalisant l'octroi des aides départementales précitées :

- la convention avec les Dominicains de Haute-Alsace, jointe en annexe 2 au rapport ;
- la convention avec le CDMC, jointe en annexe 3 au rapport ;
- la convention avec l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, jointe en annexe 4 au rapport ;
- la convention avec l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, jointe en annexe 5 au rapport ;

- ↳ de prendre acte des renseignements portés sur la liste jointe en annexe 1 au rapport qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN